

En m'inscrivant **j'accepte les modalités** qui figurent avec ce formulaire

**NOM / PRENOM** \_\_\_\_\_

*(Des parents si inscription pour un enfant)*

**ADRESSE** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**MAIL** (en MAJUSCULES) \_\_\_\_\_

*Nous vous transmettons toute l'information par e-mail (stages, événements...)*

**Téléphone Portable** : \_\_\_\_\_

**ENFANT-ADO** : NOM / PRENOM \_\_\_\_\_

**ENFANT-ADO** : Date de Naissance \_\_\_\_\_

*(Copie Pièce identité)*

**INTITULE COURS** \_\_\_\_\_

**JOUR** \_\_\_\_\_

**HORAIRE** \_\_\_\_\_

**INTITULE COURS** \_\_\_\_\_

**JOUR** \_\_\_\_\_

**HORAIRE** \_\_\_\_\_

**INTITULE COURS** \_\_\_\_\_

**JOUR** \_\_\_\_\_

**HORAIRE** \_\_\_\_\_

## PHOTOS - VIDEOS

Des photos ou mini vidéos durant les cours peuvent être effectuées par le Studio Dance 13. Elles sont **valorisantes** et ont pour objectif de représenter **l'atmosphère** d'un cours au Studio Dance 13. Elles sont utilisées uniquement pour le **site web** du **Studio Dance 13**. Pas de gros plans individuels, surtout des photos de groupe. **Vous autorisez** le Studio Dance 13 à les utiliser.

### **Adulte 16 ans et +**

**255 € /an**  
**130 € / trimestre Tango**

### **Enfant 4-15 ans**

**220 € /an**  
**280 € /an BreakDance (1h30)**

**Frais Gestion : 15€/ Personne**

15 Euros x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_

**TOTAL REGLEMENT**

**Je règle le montant de :**

**Moyen de Paiement :**

**Chèque(s)** Nb chq.....

**Espèce**

## MODALITES INSCRIPTION

### 1- **Joindre au bulletin :**

- La totalité du règlement
- Mineurs (moins de 18 ans) : Copie pièce identité + Certificat médical d'aptitude à la danse concernée + assurance extra-scolaire
- Fratrie : Copie du livret de famille pour bénéficier de la réduction -10%
- Couple : Copie d'un justificatif commun de domicile pour bénéficier de la réduction -10%

2- Noter votre **adresse e-mail** en MAJUSCULE afin de vous retourner l'information nécessaire au déroulement de l'année.

3- **Paiement** : Chèque(s) à l'ordre du « Studio Dance 13 ». Règlement possible en 4 fois 25%, chèques encaissés en oct, nov, déc 2014 et jan 2015. Les frais de gestions s'élèvent à 15 euros par personne. Toute année commencée est due (hors cours d'essai).

4- **Retourner l'inscription** : à l'adresse suivante : Studio Dance 13, Village Oxlane, RN8, La petite Bastide, 13320 Bouc Bel Air

5- **Inscription**: Votre inscription est « valide » au moment où toutes les modalités ci-dessus sont respectées dans la réserve des places disponibles. Sans la totalité des pièces demandées (règlement, certificat médical, pièces justificatives), l'accès à la salle de danse pourra être refusé. Inscription pour la saison entière qui se déroule de septembre 2014 à juin 2015

## STUDIO DANCE 13



**Adresse** : Studio Dance 13, Village Oxyane, RN8, Petite Bastide, 13320 Bouc Bel Air

**Vous garer** : Grand parking gratuit. Gareez-vous côté Décathlon

### Le Studio s'agrandit

Cette saison, le Studio Dance 13 s'agrandit et propose aussi des cours pour adultes dans le restaurant « PauseForme » du Village Oxyane. Le restaurant se trouve sur le même site, c'est pratique, c'est le même lieu que les soirées dansantes de L'école. Les cours concernés sont pour les adultes en danse à deux (voir planning).

### PORTES OUVERTES

Les portes ouvertes se déroulent toute la semaine du **lundi 15 septembre au samedi 20 septembre 2014**

Durant les portes ouvertes, tous les cours au planning sont accessibles gratuitement et sans réservation. Dans la limite des places disponibles. Les cours se déroulent sur 45 mn et vous recevez toute l'information sur nos activités.

Les cours qui se déroulent **Studio Dance 13** : Venir directement au Studio Dance 13

Les cours qui se déroulent **Pause Forme** : Venir directement au Restaurant Pause Forme

### TARIFS 2014

**Cours Adultes** (16 ans et +) : 255 euros l'année

**Cours Enfants** (4 à 15 ans) : 220 euros l'année

**Cours Hip Hop Breakdance** : 280 euros l'année

**Cours Tango Argentin** : 130 euros le trimestre

### PLANNING DES COURS 2014

	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
	STUDIO	PAUSE FORME	STUDIO	PAUSE FORME	STUDIO	STUDIO	PAUSE FORME	STUDIO	
14h			LATINO DANCE		HIP HOP BREAK Débutant 10-15 ans				14h
15h					STREET DANCE 10-12 ans				15h
16h					RAGGA 10-12 ans				16h
17h	HIP HOP 6-7 ans		HIP HOP 8-9 ans		RAGGA 13-16 ans	HIP HOP 6-7 ans		EVEIL DANSE 5-6 ans	17h
18h	Hip Hop BREAK Intermédiaire 10-15 ans		HIP HOP 10-14 ans		STREET DANCE 13-16 ans	Hip Hop 8-9 ans		MODERN JAZZ 7-9 ans	18h
19h		ROCK Débutant	STREET DANCE Débutant	TANGO ARGENTIN Débutant	LINDY HOP Intermédiaire	LATINO DANCE	SOLO SWING	MODERN JAZZ 10 ans et +	19h
20h	RAGGA Dancehall	ROCK Intermédiaire	STREET DANCE Intermédiaire	TANGO ARGENTIN Inter/Avancé	LINDY HOP Avancé	SALSA Débutant	LINDY HOP Débutant	HIP HOP Juste Debout!	20h
21h	CABARET	ROCK Avancé	BACHATA Tous niveaux		LINDY HOP Team	SALSA Inter/Avancé			21h
22h									22h

### Nouveautés

- Cours de Hip Hop enfant après l'école : Lundi et jeudi (anciennement les mercredis matins)
- Cours de Tango Argentin : Mardi soir
- Cours de Hip Hop Breakdance : Niveau Intermédiaire (lundi)
- Cours de Hip Hop Adultes : Vendredi soir

# Règlement Intérieur : Studio Dance 13

## 1 – CONDITIONS GENERALES

L'inscription aux cours du Studio Dance 13 implique **l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement**. En cas de non-respect du règlement intérieur, la ou les personnes (adultes ou enfants) impliquées peuvent être définitivement exclus de l'école sur simple décision des dirigeants.

## 2 – PAIEMENT

La totalité du paiement des activités est demandé lors de l'inscription. Le paiement peut être effectué par chèque à l'ordre du **Studio Dance 13** ou en espèces. Les pièces justificatives sont à fournir lors du 1<sup>er</sup> cours, sans celles-ci, la participation à l'activité n'est pas autorisée.

Frais Gestion : Les frais de gestion sont annuels, obligatoires et non remboursables. Ils doivent être réglés chaque année et avant toute participation aux activités de l'école. Le montant est forfaitaire par personne et non négociable, quelle que soit la date d'inscription.

Le paiement échelonné (paiement en 4 fois 25%) est autorisé aux conditions ci-après : Exclusivement par chèques à l'ordre **Studio Dance 13**, les chèques sont tous datés du jour de l'inscription, tous les chèques doivent être remis à l'école le jour de l'inscription.

Les Pièces justificatives : A présenter lors du 1<sup>er</sup> cours (hors cours d'essai)

**Le certificat médical** : Concerne les mineurs

**L'assurance d'activité Extra-scolaire** : Concerne les mineurs

**Copie du livret de famille** : Concerne les Fratries, pour bénéficier de la réduction -10%

**Un justificatif commun de domicile** : Concerne les couples, pour bénéficier des -10%

## 3 – SECURITE ET REGLES DE VIE

Respect des locaux : les communs d'accueil du Studio Dance 13 comme les salles de danse ne sont pas des lieux de récréation. Les participants aux activités agissent dans le **calme et le respect des biens et des personnes**. Le non-respect du professeur ou des pratiquants au respect des locaux est source d'exclusion immédiate et définitive prononcée par les dirigeants. **On ne court pas, on ne touche pas aux miroirs ni aux rideaux**. Les accessoires dans les salles de danse, fixés ou non, servent à l'échauffement et à la pratique de certaines disciplines. Ils ne sont pas prévus pour s'y suspendre ou s'y asseoir (risque de rupture et de blessures graves). Seul le professeur peut en indiquer l'usage.

La responsabilité du Studio Dance 13 ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale des matériels mis à la disposition des pratiquants. Pour éviter tout risque de dégradation, chacun doit veiller au bon respect des règles de vie.

La propreté et l'hygiène sont l'affaire de tous. Il est strictement **interdit de manger** dans les salles de danse, de même de manger des **Chewing-gums**, ou boire du soda.

Veillez à ranger le matériel utilisé, jeter vos déchets dans les poubelles, ne pas oublier de vêtement, ramener vos bouteilles d'eau vides ou entamées, ne commettre aucune dégradation.

## 4- ACCUEIL ET POINTAGES

L'accueil fait partie de notre relation. Chacun des pratiquants, en arrivant dans les locaux du Studio Dance 13 se présente à l'accueil pour indiquer sa présence au cours. Les parents doivent demander à leur enfant de faire de même. Ne pas entrer directement dans la salle sans prévenir de sa présence.

## 5- HORAIRES – TELEPHONES – TENUE ...

Les cours sont réalisés durant une saison qui s'étend du mois de Septembre au mois de Juin de l'année suivante. Pas de cours pendant les vacances scolaires. Le tarif est calculé pour 30 cours par an. Les cours peuvent être annulés pour diverses raisons indépendantes de notre volonté, ils sont alors reportés.

**Les horaires** doivent être respectés tant par les professeurs que par les danseurs. Si le pratiquant arrive après le démarrage du cours, il faudra demander au professeur s'il est encore possible d'intégrer le cours ou non.

Votre engagement pour la saison demande une **assiduité aux cours**. En effet, des absences répétées entraînent nécessairement un retard dans votre progression.

Dans le but de ne pas perturber le bon déroulement des cours, la présence des parents, famille, amis... n'est pas autorisée dans les salles de danse. Aussi, il est interdit de **perturber les cours** en se signifiant à la porte ou par les vitres durant les cours.

L'utilisation du **téléphone portable** pendant les cours n'est pas autorisée. Eteindre les téléphones durant la séance. Votre **tenue vestimentaire** doit être adaptée à l'activité que vous pratiquez. Chaussures propres ou dédiées à la danse, cheveux attachés, pas de bijoux.

En dehors des heures de cours dans la salle de danse, les enfants ne sont plus sous la surveillance ni la responsabilité de l'école.

## 6- VOLS

En cas de disparition d'un objet ou d'un vêtement, signalez-le au professeur. Le Studio Dance 13 ne peut être tenu pour responsables des vols commis à l'intérieur des locaux.

## 7- ASSURANCE

Le Studio Dance 13 est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident pendant un cours ou un inter cours. Ce cas rentre dans le cadre de la responsabilité civile ou individuelle accident de chaque danseur ou pratiquant d'activité (ou de l'assurance d'activité extra-scolaire pour les enfants).

## 8- DEGRADATION DES LOCAUX

En cas d'accident ou de dégradation accidentelle, prévenez l'école le plus tôt (votre professeur, la personne à l'accueil, un dirigeant...). Selon la gravité des dégâts et la manière dont est intervenu le ou les dégâts, une demande de réparation peut vous être demandée.

## 9 – MODALITES DE REMBOURSEMENT

Les frais de gestion ne sont pas remboursables. Toute année commencée est due. Cependant, dans des cas exceptionnels nous étudions les demandes de remboursement (Ex : Mutation professionnelle dans un autre département justifiée par l'employeur, un accident ou maladie dont l'arrêt est justifié par un médecin). Toute demande doit être **adressée et justifiée par courrier** à l'école : Studio Dance 13, Village Oxlane, RN8, Petite Bastide, 13320 Bouc Bel Air. Aucune autre forme de demande ne sera prise en compte. Seuls les trimestres postérieurs à la date de réception de la demande écrite peuvent être remboursés. Votre courrier fait part de la demande claire et explicite, joint le ou les justificatifs apportant la preuve du motif de la demande.

## REGLEMENT INTERIEUR

### L'ÉCOLE STUDIO DANCE 13

Studio Dance 13, Village Oxlane, RN8, Petite Bastide, 13320 Bouc Bel Air